

SEANCE MARDI 09 DECEMBRE 2025 À 18 H 00

SALLE DES FETES DE PENNE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	33	37

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, à 18 Heure, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Penne sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, M. Pascal Casado, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard (*arrivé à 18h40*), M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon du Sel, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaurs, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean Paul Marty, M. Mathieu Amiech, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme Nathalie Mullet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Montels à Mme Caroline Breuillard, Mme Nadine Filipe pouvoir à Bernard Bouvier, Mme Christine Tressols pouvoir à M. Jean-Luc Viguier.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière.

D105-2025 Délibération validant le rapport de la CLECT et le tableau des attributions de compensation des charges et fiscalité transférée au titre de l'exercice 2025.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président en charge des Finances qui présente au conseil communautaire, le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2025 accompagné du tableau des attributions de compensation 2025.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation et d'une validation à l'unanimité par les membres de la commission qui s'est réunie le Lundi 27 novembre 2025.

Il rappelle ensuite les différents éléments qui ont été validés par la commission :

- La suppression totale de la participation forfaitaire d'équilibre des communes, de la fiscalité collectée par l'EPCI pour le compte des communes, au regard des compétences complémentaires qui ont été prises par la 4C depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.
- Le rappel du mode de prélèvement et de répartition par section comptable (Fonctionnement/Investissement) instauré en 2022, des attributions de compensation des charges et fiscalité transférées. (Article budgétaire 13246 du budget 4C et article 2046 au budget communal.)
- Il présente ensuite les attributions de compensation 2025 qui ont été calculées au titre de « la voirie intercommunale », conformément aux travaux prévisionnels 2025 engagés par les 25 communes de la 4C sur cet exercice comptable et au regard de la subvention départementale d'Aide à la Voirie d'intérêt local, dotation 2025.
- Il précise que la CLECT 2025 intègre pour les communes qui ont délibérée en ce sens la participation à la SICA de Vaour

Au terme de son exposé, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de valider le tableau de la CLECT 2025 et le rapport présenté.

**ENTENDU L'EXPOSE DE M. LE VICE-PRESIDENT ET SUR PROPOSITION DE M. LE PRESIDENT,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** le tableau des attributions de compensation des charges transférées 2025 au regard des compétences complémentaires qui ont été prises par la 4C depuis le 1^{er} janvier 2016 conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.
- **VALIDE** le rapport de la CLECT du 27 novembre 2025.

Documents ci-annexés à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU